

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF/TFC.10/9  
9 octobre 2012

---

Réunion du Comité du CTF  
Istanbul (Turquie)  
3 novembre 2012

Point 7 de l'ordre du jour

**INTERACTIONS ENTRE LES AIDES FINANCIERES DES CIF ET LES MARCHES DU CARBONE**

## DECISION PROPOSEE

Le Comité du CTF a pris connaissance avec intérêt de l'analyse présentée dans le document CTF/TFC.10/9, *Interactions entre les aides financières des CIF et les marchés du carbone*, établissant qu'en dépit de l'existence d'interactions entre le CTF et les marchés du carbone, la faible proportion de ressources issues de ces marchés dans le financement total mobilisé aux fins des projets du CTF n'a pas pour effet de promouvoir artificiellement les opérations liées au financement carbone, ni d'entraîner des distorsions sur le marché. Il semblerait au contraire que les projets du CTF sont menés dans des secteurs et des zones qui pourraient intéresser des banques commerciales, mais se démarquent des opérations habituelles du MDP. Le Comité du CTF invite l'Unité administrative des CIF à collaborer avec le Comité des BMD pour :

- a) examiner les procédures qui pourraient être élaborées pour mesurer, sur une base ex-post, les crédits carbone effectivement émis, ainsi que les flux de recettes associés, au profit des projets et programmes partiellement financés par le CTF ;  
et,
- b) formuler des propositions et des directives, pour examen par la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF, en vue de l'application d'instruments de paiement axé sur les résultats dans les programmes du CTF et les autres programmes des CIF.

## **I. INTRODUCTION**

1. À sa réunion du 3 mai 2012, le Comité du Fonds fiduciaire du Fonds pour les technologies propres (CTF) a demandé à l'Unité administrative des CIF de préparer un document sur les interactions entre les aides financières des CIF et les marchés du carbone, portant notamment sur l'ampleur actuelle et attendue du cofinancement des activités des CIF par le marché du carbone. Il a été convenu que ce document examinerait les avantages et les inconvénients liés à ces interactions du point de vue des membres des Comités, des observateurs et des autres parties prenantes.

2. Afin de donner suite à cette demande, l'Unité administrative des CIF a consulté une large gamme d'intervenants, dont des experts et des praticiens du financement carbone travaillant pour des banques multilatérales de développement (BMD). Sur la base de ces consultations, elle a préparé le présent document en vue de son examen par le Comité du CTF, à sa réunion de novembre 2012. Le document traite des interactions actuelles entre le CTF et les financements carbone, évalue les avantages et les inconvénients des interactions actuelles et possibles, et présente au Comité du CTF plusieurs options possibles pour examen. Comme il est dit à la Section V, certains des constats présentés ici valent aussi pour les autres programmes des CIF.

## **II. DEFINITIONS ET CADRE GENERAL**

3. L'un des objectifs clés du CTF est d'éviter et/ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en investissant à l'échelle programmatique, dans des activités qui intéressent les énergies renouvelables, la maîtrise énergétique et les transports, et engendrent des transformations de fond dans ces secteurs. En accordant des aides à des conditions libérales, le CTF permet des investissements qui sortent des sentiers battus, et contribue à mobiliser d'importants volumes de ressources additionnelles au profit de ces nouvelles démarches.

4. Le marché international du carbone est l'une des sources de financement sollicitées. Il s'agit ici des financements octroyés aux projets pouvant obtenir des crédits carbone — unités de réduction certifiée des émissions (URCE) par le Mécanisme pour un développement propre (MDP) et le Mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC) — qui sont négociés et achetés par les pays visés à l'Annexe I désireux de s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole de Kyoto. Il peut aussi s'agir des revenus tirés de programmes de réduction volontaire des émissions, crédits qui sont négociés et achetés pour des motifs sans lien avec le Protocole de Kyoto. L'analyse exposée dans le présent document est limitée au marché international du carbone.

5. Les financements carbone présentent plusieurs caractéristiques spécifiques du point de vue du financement des projets. Alors que le CTF apporte des aides initiales à des conditions libérales, le marché du carbone fournit un flux de recettes a posteriori, le financement étant lié aux résultats. Les financements carbone appuient les projets en améliorant leur situation de trésorerie, plutôt qu'en leur garantissant des conditions financières favorables au démarrage ; de ce fait, ils peuvent être considérés comme un revenu fondé sur le rendement, plutôt que comme une source générale de financement. Il y a donc un certain degré d'incertitude quant au volume

de fonds qu'un projet peut attendre des financements carbone. Cette incertitude se traduit souvent par des investissements dans des projets d'atténuation qui présentent peu de risques du point de vue de leur échelle, des technologies employées et du lieu d'exécution, et qui ont des profils plus prévisibles de réduction des émissions.

6. Le financement public, tel que celui apporté par le CTF, permet de combler cette lacune et, ce faisant, d'appuyer et de stimuler l'activité commerciale en favorisant une réduction des risques et en faisant la démonstration de nouvelles démarches à l'échelle. En fait, le CTF peut mobiliser les financements carbone en investissant dans des projets novateurs ayant pour objectif clé une réduction des émissions de GES. Certaines composantes de ces projets peuvent ensuite être enregistrées auprès du MDP ou du MOC, en vue de l'octroi de crédits carbone, ou auprès de différents régimes qui accordent des crédits en contrepartie de réductions volontaires des émissions. En outre, le CTF peut appuyer le développement des marchés du carbone en encourageant l'investissement privé dans des approches-programme à grande échelle mises en œuvre dans les pays en développement.

7. En application du paragraphe 28 de ses critères d'investissement (voir la Section III ci-après), le CTF apporte des financements concessionnels qui aident à mobiliser des ressources multilatérales, bilatérales et privées afin de soutenir, sur le marché du carbone, des activités novatrices qui se démarquent des approches classiques ; il peut s'agir de changements d'échelle, de technologie, de lieu, ou d'approches innovantes à d'autres titres. Ce type d'interaction donne au CTF de nombreuses occasions de lever des ressources supplémentaires, et d'assurer un flux de revenus à long terme après qu'il a réalisé ses investissements initiaux.

8. À sa réunion de mai 2012, le Comité du CTF a demandé à l'Unité administrative des CIF de préparer un document décrivant les interactions *actuelles* et *prévues* entre le CTF et les marchés du carbone. Le présent document donne suite à cette demande. Il fait le point des activités du CTF qui mobilisent des financements carbone, évalue les avantages et les désavantages de ces interactions, et formule diverses propositions visant à renforcer les synergies entre le CTF, les marchés du carbone, et le financement carbone de manière plus générale. Il puise à cet effet dans les plans d'investissement approuvés qui offrent le tableau le plus complet des interactions actuelles et prévues.

9. La situation actuelle des marchés du carbone fournit un contexte important pour la présente analyse. Le prix désormais très bas du carbone, conjugué à l'incertitude qui entoure les conditions d'intervention futures, a fait chuter l'intérêt des marchés pour l'apport du capital initial permettant à des projets de se faire enregistrer auprès du MDP/MOC. Selon les estimations, le marché international du carbone fournit aujourd'hui 2 % seulement des flux de financement carbone observés<sup>1</sup>. Ce recul d'activité sur les marchés réduit considérablement les risques de chevauchement entre le CTF et les régimes de crédit, et pointerait plutôt vers une extension du rôle du CTF qui pourrait promouvoir le bon fonctionnement des marchés du carbone en stimulant les activités à l'échelle sur les marchés, et en soutenant des projets qui se distinguent de ceux habituellement soumis au MDP/MOC.

---

<sup>1</sup> Climate Policy Initiative (2011), The Landscape of Climate Finance

10. Par conséquent, une mise en garde s'impose au sujet de l'analyse ci-après, étant donné qu'il est difficile d'évaluer l'ampleur des aides financières susceptibles de provenir un jour de sources de financement auprès desquelles la plupart des projets du CTF ne sont pas encore enregistrés, et où prévaut une forte incertitude quant aux prix applicables durant une éventuelle période de crédit. Il s'ensuit que l'analyse exposée dans le présent document s'appuie principalement sur les prévisions de revenus issus des marchés du carbone, sur la base des plans d'investissement/propositions de projet, plutôt que sur des données d'enregistrement et de crédit. Le Comité du CTF souhaitera donc peut-être réexaminer la question à mesure que la mise en œuvre des projets du CTF progresse.

### III. INTERACTIONS ENTRE LE CTF ET LES MARCHES DU CARBONE

11. Les plans d'investissement approuvés au titre du CTF en juin 2012 (qui incluent les projets en cours et prévus<sup>2</sup>) prévoyaient une mobilisation de fonds de l'ordre de 1,02 milliard de dollars sur le marché du carbone (Tableau 1<sup>3</sup>), plusieurs autres pays ayant fait connaître leur intention d'accéder aux financements carbone à un stade ultérieur du cycle des projets. Pour les pays qui en ont quantifié le montant, les projections quant aux fonds mobilisés concernent cinq plans d'investissement (Colombie, Inde, Mexique, Thaïlande et Viet Nam<sup>4</sup>) et douze projets. Ils seraient tous admissibles au titre du MDP plutôt que du MOC, et aucun d'entre eux n'intervient sur les marchés volontaires. Dans ces projets, les aides financières du MDP représentent 5,7 % du total des ressources mobilisées, soit légèrement moins que l'ensemble du financement CTF (ce qui représente un ratio CTF-marché du carbone de 1 :0,92).

12. Quatre des douze projets ont été approuvés. Au total, ils comptent mobiliser 332,5 millions de dollars sur le marché du carbone. Les huit projets restants sont en préparation, et visent un financement carbone total de 688,8 millions de dollars. Ce ratio de mobilisation est resté assez régulier depuis la création du CTF, et tient compte de certains des tout premiers investissements, comme des plus récents.

13. À ce jour, aucun des projets approuvés figurant au Tableau 1 n'a été enregistré par le MDP<sup>5</sup>. Par conséquent, le niveau de mobilisation prévue pour l'ensemble des projets pourrait évoluer à mesure que certains d'entre eux entrent en phase d'exécution, en fonction de différents facteurs dont les prix du carbone, la conception des projets et les avancées de leur mise en œuvre.

14. Par ailleurs, plusieurs autres pays ont fait connaître leur intention de tirer parti des financements carbone dès que les projets entrent en phase d'exécution. À titre d'exemple, le plan d'investissement de l'Ukraine fait état de possibles demandes d'enregistrement des projets sur le marché du carbone, dans ce cas au titre du MOC. De même, il est dit au plan d'investissement du

---

<sup>2</sup> Pour ce qui est des pays de la Phase II, les projets n'ont pas tous intégré la réserve du CTF, mais sont considérés comme des activités prévues ; ils sont pris en compte dans cette analyse dans la mesure où le Comité du CTF a demandé de considérer les interactions actuelles et les interactions prévues.

<sup>3</sup> Par souci de cohérence des données, les chiffres ont été directement tirés des plans d'investissement, tels que signalés par les pays du CTF. Notons cependant que la comptabilisation des financements carbone mobilisés et la détermination précise des types de financement générés par différents éléments des projets, sont susceptibles de varier d'un plan d'investissement à l'autre.

<sup>4</sup> Les projets mentionnés dans le plan d'investissement de l'Inde n'ont pas encore tous été intégrés dans la réserve du CTF, mais sont considérés comme des activités prévues ; ils sont pris en compte dans cette analyse, étant donné que le Comité du CTF a demandé de considérer les interactions actuelles et les interactions prévues.

<sup>5</sup> D'après le registre du MDP de la CCNUCC, à la date du 20 septembre 2012.

Nigéria : « il est prévu que des demandes de financement seront également présentées sur le marché du carbone pour plusieurs des projets mentionnés dans le plan d'investissement CTF ; toutefois, on ne sait pas à ce stade lesquels seraient admissibles, compte tenu des négociations internationales en cours pour l'après-2012. Quoi qu'il en soit, l'équipe des BMD a noté que plusieurs parties prenantes, y compris des intervenants en amont et en aval du secteur de l'énergie, ont sollicité l'assistance des BMD pour accéder aux financements disponibles sur le marché mondial du carbone. » Il est donc possible que le volume total de financements carbone mobilisés par le truchement du CTF dépasse les projections ci-dessus à mesure que les projets entreront en phase de mise en œuvre.

#### **IV. ANALYSE DES INTERACTIONS**

15. Les chiffres présentés à la Section III sont révélateurs d'importantes interactions entre le CTF et les marchés du carbone. L'analyse de ces interactions est inspirée des critères d'investissement du CTF en la matière, à savoir :

«...Le CTF devrait se donner un rayon d'action plus large que celui du MDP, tout en préservant la possibilité de cofinancer des projets et des technologies remplissant les conditions requises. En pratique, cela signifie qu'il ne financerait pas des opérations qui seraient généralement prises en charge par le MDP. En revanche, il pourrait financer des technologies dont le MDP n'a pas assuré le déploiement à grande échelle, ou qu'il n'a pas été en mesure de prendre en charge, par exemple le financement de vastes réseaux de transport d'électricité ou de nombreux projets de maîtrise de l'énergie dans le secteur du bâtiment ou des transports. Le critère essentiel pour la prise de décisions est de déterminer si le financement carbone suffit ou non à promouvoir l'application d'une technologie peu polluante à l'échelle voulue dans le pays bénéficiaire » (paragraphe 28, Critères d'investissement du CTF, février 2009).

16. Les interactions entre le portefeuille de projets actuels et prévus du CTF et les marchés du carbone peuvent être analysées d'après ces critères. Plusieurs variables doivent être prises en compte pour déterminer dans quelle mesure le CTF finance des technologies que le MDP a omis de déployer à l'échelle voulue, ou qu'il n'a pas été en mesure d'appuyer (voir les données justificatives au Tableau 2).

#### **Part des financements carbone dans les projets du CTF**

17. Même si le financement mobilisé sur le marché du carbone s'élève au total à plus d'un milliard de dollars pour les activités actuelles et prévues du CTF, cela représente tout juste 5,7 % de l'ensemble du cofinancement réuni (pour l'essentiel aux conditions des banques commerciales) pour les douze projets en question (Figure 1). Ce faible pourcentage du financement carbone porte à croire que les aides financières concessionnelles du CTF n'ont pas pour effet de promouvoir artificiellement les opérations liées au financement carbone, ni d'entraîner des distorsions sur les marchés ; il semblerait au contraire que les projets du CTF concernent des secteurs et des lieux qui pourraient intéresser des banques commerciales, mais se démarquent des opérations habituelles du MDP, ce qui explique qu'elles n'attirent qu'une faible part de financements carbone. Comme on l'a indiqué plus haut, les promoteurs de projets ont généralement accès à ces financements après que les dispositifs de financement commercial ont

été mis en place, tandis que les aides du CTF sont accordées d'emblée pour combler un déficit de financement et engager les dépenses d'équipement.

18. Ce constat est confirmé par l'analyse de la nature des projets du CTF pour lesquels un financement carbone a été mobilisé (alinéas a) à e) ci-dessous) :

a) *Secteur d'intervention*

Ce constat est effectivement confirmé lorsque l'on compare les secteurs concernés par les projets du CTF et ceux des projets traditionnellement financés par le MDP. On trouvera à l'Annexe 1 une comparaison du secteur d'intervention des projets du CTF<sup>6</sup> et des secteurs concernés par l'ensemble des projets du portefeuille MDP<sup>7</sup>. Ces données montrent bien que les projets du CTF ne sont pas réalisés dans les secteurs où le MDP intervient généralement. Au Viet Nam par exemple, il n'existe aucun projet MDP enregistré qui soit consacré à la maîtrise énergétique ; le projet appuyé par le CTF favorisera donc l'octroi des premiers financements carbone apportés au Viet Nam dans ce domaine.

b) *Échelle*

Dans les pays où l'on constate un chevauchement plus important entre les projets thématiques du CTF et ceux du portefeuille de projets MDP, c'est l'échelle des activités appuyées par le CTF qui met les projets hors de portée de l'action habituelle du MDP. Ce constat s'applique principalement au Programme de promotion des énergies renouvelables par le secteur privé thaïlandais, couvrant l'énergie solaire et éolienne ainsi que la valorisation énergétique des déchets, où l'appui du CTF vise à faire évoluer les réglementations et à offrir des mesures d'incitation pour promouvoir l'investissement privé au niveau sectoriel. Même si les projets d'énergie solaire et éolienne et de valorisation énergétique des déchets représentent 27,4 % des projets enregistrés par la Thaïlande auprès du MDP, ces opérations ont pour objet de réaliser des installations spécifiques plutôt que de promouvoir une évolution des investissements à l'échelle du pays tout entier, comme dans le cas du projet CTF.

c) *Choix des technologies*

L'examen des choix technologiques spécifiques dans les projets du CTF montre non seulement que ce dernier intervient dans des domaines où ne s'aventurent pas les projets habituels du MDP, mais qu'il contribue à mobiliser les financements carbone au profit des nouvelles technologies (Tableau 2). Ainsi, on peut voir au Tableau 2 que les projets de parcs solaires en Inde (associant énergie solaire concentrée et photovoltaïque) ne recoupent les projets enregistrés par ce pays auprès du MDP que dans une proportion de 0,93 %.

---

<sup>6</sup> À savoir les projets pour lesquels un financement carbone a été mobilisé.

<sup>7</sup> Projets enregistrés.

d) *Lieu des activités*

Les activités du CTF pour lesquelles un financement carbone est mobilisé sont pour la plupart réalisées en dehors des zones où sont regroupés les projets du MDP. En Colombie (qui ne représente déjà que 0,93 % des projets enregistrés auprès du MDP), le projet de service rapide par bus appuyé par le CTF est concentré sur la ville de Bogotá, où seulement 2,44 % du portefeuille de projets MDP de la Colombie seront réalisés. Cela concerne un seul autre projet de transport en commun, enregistré par le MDP en 2006, époque à laquelle les perspectives de revenu carbone étaient considérablement meilleures, ce qui signifie aussi que les risques d'investissement étaient d'autant plus faibles.

Il faut également considérer le lieu où sont exécutées certaines activités du CTF pour lesquelles un financement carbone est mobilisé, et le fait qu'elles relèvent d'une approche-programme, une modalité qui est encore à l'étude dans le cadre de la CCNUCC. Au Mexique par exemple, les projets du CTF seront réalisés dans le cadre d'un programme d'activités menées sur des sites multiples, un mode d'intervention qui se démarque là encore de l'approche par projets de la majorité des interventions du MDP.

e) *Dialogue sur les politiques et renforcement des capacités*

Nombre de BMD organisent des activités de renforcement des capacités et apportent une assistance technique aux pays bénéficiaires à l'occasion de la préparation des plans d'investissement et de l'exécution des projets, à la fois pour faciliter l'accès aux marchés internationaux du carbone, et pour favoriser le développement des marchés intérieurs.

19. Les arguments justifiant le recours aux aides du CTF plutôt qu'au financement carbone sont présentés dans les plans d'investissement ; ils fournissent des éléments d'appréciation qualitatifs qui complètent l'analyse quantitative ci-dessus :

« Même s'ils apportent un certain soutien financier, les financements carbone ne suffisent pas à couvrir les coûts et à surmonter les obstacles liés aux risques... Le CTF peut jouer un rôle de catalyseur en réduisant ou en éliminant les risques découlant des interventions précoces dans les grands projets d'énergie renouvelable, et peut accélérer leur transposition et leur multiplication à moyen terme » (Projet thaïlandais de promotion des énergies renouvelables par le secteur privé, Annexe I du plan d'investissement révisé, février 2012).

« Les aides financières bien structurées du CTF [restent] nécessaires pour les projets qui devraient bénéficier de revenus carbone, à la fois dans les situations où i) ces revenus ne sont pas suffisants pour réaliser le projet ; et dans les cas où ii) les risques liés à l'obtention de ces revenus sont considérés comme suffisamment importants pour faire obstacle à la mise en œuvre d'un projet » (plan d'investissement de la Colombie, mars 2010).

« Même s'ils apportent un certain soutien financier, les financements carbone ne suffisent pas à couvrir les coûts et à surmonter les risques précités... Le CTF peut contribuer à réduire ou à éliminer les risques techniques associés à une opération d'une ampleur sans

précédent visant la création d'une capacité de production électrique additionnelle à partir d'énergies renouvelables (près de 4 000 MW d'électricité d'origine solaire et éolienne devraient être produits dans le Rajasthan, une région qui se prête particulièrement bien à l'exploitation des énergies renouvelables) » (plan d'investissement de l'Inde, novembre 2011).

20. Globalement, le CTF paraît trouver un juste équilibre entre intervenir dans des domaines hors de portée du MDP, tout en encourageant un certain degré d'investissement sur les marchés du carbone au profit de technologies nouvelles ou d'opérations à d'autres échelles. Le CTF s'emploie à promouvoir des activités :

- a) d'une échelle supérieure à celle des projets moyens du MDP ;
- b) menées dans des secteurs qui n'ont guère donné lieu jusqu'ici à des financements carbone ;
- c) favorisant des technologies peu fréquentes dans la plupart des projets du MDP ;  
et,
- d) réalisées sur des sites nationaux qui ne bénéficient pas des financements carbone.

21. Il ressort donc de cet analyse que le CTF intervient conformément à ses critères d'investissement, et que ses projets sont réalisés dans des domaines différents de ceux du portefeuille de projets habituels du MDP. Dans certains cas, il arrive aussi que les aides financières du CTF résorbent suffisamment les risques pour favoriser l'apport de nouveaux financements carbone.

## V. QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

22. Sur la base de l'analyse qui précède, cette section examine les interactions entre le CTF et les marchés internationaux du carbone sous l'angle des grandes questions politiques et stratégiques :

- a) **Risque de subventionnement excessif** : Si l'on se fonde sur les activités décrites dans les cinq plans d'investissement précités, ainsi que sur les premiers chiffres fournis au sujet des projets approuvés, il n'y a pas matière à penser que le marché est excessivement soutenu au plan financier. De plus, les règles d'additionnalité appliquées par le MDP lui-même feraient obstacle à l'enregistrement de ces projets si l'on constatait qu'ils étaient exécutés quelle que soit la situation des marchés. On peut donc estimer que le risque d'un financement excessif des projets fait l'objet d'une double vérification du fait des critères du CTF tout autant que ceux du MDP. Les faibles prix du carbone à l'heure actuelle contribuent à réduire encore le risque que les aides financières du CTF aient un effet de distorsion sur les marchés.

- b) **Dilution des impacts d'atténuation**<sup>8</sup> : Étant donné que nombre des projets du CTF ne sont pas encore enregistrés auprès du MDP/MOC, il est difficile d'estimer l'ampleur d'une éventuelle dilution. Néanmoins, comme les aides du CTF contribuent au financement des projets, alors que le MDP octroie des crédits carbone sur la base des opérations menées par les projets (par exemple la production d'électricité dans le temps), les deux flux de financement ne sont pas directement apparentés. En outre, pour ce qui est du MOC (comme dans le cas de l'Ukraine), les projets contribuent effectivement à réduire les émissions de GES, même si les crédits qu'ils génèrent sont revendus, étant donné que les pays participant au MOC sont tenus d'atteindre les objectifs fixés au Protocole de Kyoto, ce qui n'est pas le cas des pays hôtes de projets MDP (Parties non visés à l'annexe I). Par conséquent, en vendant un crédit MOC, le pays bénéficiaire réduit d'autant son propre quota d'émissions.
- c) **Difficultés de la comptabilité carbone** : La comptabilisation et le constat de réduction des émissions résultant de la mise en œuvre d'un projet demeurent problématiques. Cela est tout aussi vrai des projets du CTF que des opérations réalisées au moyen de financements apportés par les marchés du carbone<sup>9</sup>. Dans les projets où le marché carbone a été sollicité, les investisseurs du marché peuvent enregistrer l'ensemble du projet auprès du MDP pour bénéficier de l'émission d'URCE, mais le même volume de réduction d'émissions peut être rapporté simultanément dans les cadres de résultats du CTF, sur la base du suivi réalisé, d'où un risque de double comptabilisation. Le MDP applique toutefois des directives spécifiques qui permettent de déterminer le volume d'aide publique au développement (APD) affectée à ses projets, essentiellement pour s'assurer de leur conformité avec le principe d'additionnalité. De plus, s'agissant des politiques d'APD, l'OCDE-CAD a formulé des directives détaillées sur le rôle de l'APD dans le MDP. Ces directives devraient contribuer à éviter une double comptabilisation, et devraient être appliquées en vue du calcul des réductions d'émissions résultant des projets du CTF.
- d) **Conjugaison optimale des financements initiaux et des financements fondés sur les résultats** : À l'heure actuelle, le CTF ne se sert pas des instruments de rémunération carbone, tels que les programmes de paiement en fonction des résultats. Ses aides financières pourraient gagner en efficacité si des instruments de ce type venaient appuyer certaines catégories d'activités qui se prêtent mieux à un financement a posteriori, sans pour autant pouvoir prétendre à l'aide du MDP (par exemple les activités pour lesquelles le prix carbone est trop faible pour inciter les investisseurs à financer les dépenses de démarrage).

---

<sup>8</sup> On parle de dilution d'impacts lorsque les financements publics servent à financer des projets qui génèrent des crédits carbone, lesquels crédits sont ensuite achetés par une société appartenant à une Partie visée à l'Annexe I du Protocole de Kyoto pour accroître son quota d'émissions, ce qui entraîne une réduction des effets d'atténuation.

<sup>9</sup> Les BMD n'appliquent pour l'instant aucune directive harmonisée pour la comptabilisation des réductions d'émissions dues aux projets financés par le CTF ; la question devrait toutefois être examinée par un groupe de travail constitué de représentants des BMD.

23. Le Comité du CTF souhaitera peut-être envisager différentes mesures pour résoudre ces difficultés :

*Poursuivre les travaux relatifs à la comptabilisation des financements carbone*

À mesure que le CTF entre en phase de mise en œuvre, il pourrait être utile d'envisager la mise au point de procédures permettant de mesurer le nombre de crédits carbone effectivement émis (et le flux de revenus associés) pour les projets partiellement financés par le CTF. Cela pourrait s'avérer compliqué dans certains cas (par exemple les garanties au secteur privé), tandis que dans d'autres, ces informations pourraient être confidentielles. Au final, le suivi global des résultats des investissements du CTF pourrait tout de même s'en trouver amélioré.

*Utilisation des instruments publics de rémunération au rendement*

Des directives pourraient être élaborées en vue de l'utilisation des aides du CTF pour financer des instruments d'aide contre résultats (ou de rémunération contre résultats, ou encore de paiement fondé sur les résultats) dans les projets du secteur public. À cet effet, les CIF pourraient s'inspirer des principes comptables et méthodologiques applicables aux financements carbone (par exemple, évaluations de l'état initial, mesures de la permanence, etc.) pour que les aides soient apportées sur la base de résultats convenus, tels que les réductions d'émissions de GES. Ces directives devraient faciliter l'association optimale de financements initiaux et de financements en fonction des résultats, tout en contribuant à la mise en œuvre d'activités situées hors du champ d'intervention du MDP. On pourrait aussi envisager une approche de type « acquéreur en dernier ressort », qui mettrait en évidence l'additionnalité par rapport aux éventuels financements disponibles sur les marchés du carbone.

Le Comité du CTF pourrait envisager de formuler des recommandations générales sur la manière la plus efficace d'associer instruments de rémunération en fonction des résultats et financements initiaux.

## VI. OPPORTUNITES NOUVELLES

24. Des liens analogues pourraient être trouvés dans nombre des autres domaines d'intervention des CIF à l'occasion des discussions sur l'avenir de ces fonds.

- a) **Forêts** : l'utilisation d'instruments d'aide contre résultats dans le cadre de REDD+ pourrait offrir des occasions notables d'accroître l'impact du FIP. Les plans d'investissement du FIP prévoient d'ores et déjà des investissements massifs dans la lutte contre le déboisement ; des régimes de rémunération en fonction des résultats, tels que ceux qui seront proposés dans le cadre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), pourraient favoriser la transposition des activités de démarrage dans les pays pilotes, et tirer parti des activités de préparation déjà prévues dans les plans d'investissement. Ces activités pourraient exercer un fort effet de levier compte tenu des opérations bilatérales prévues qui seront exécutées à grande échelle.

- b) **Pays à faible revenu** : la promotion des activités liées au marché du carbone dans les pays à faible revenu suscite un intérêt croissant. Ainsi, l'Union européenne n'achètera à l'avenir que les URCE accordées à des projets MDP réalisés dans les pays les moins avancés (PMA). S'agissant du SREP qui concentre son activité sur les pays à faible revenu, trois pays participants (l'Éthiopie, le Kenya et le Mali) ont indiqué dans leur plan d'investissement qu'ils envisageraient de solliciter les marchés du carbone. Les pays pilotes ont l'intention de réaliser des évaluations de faisabilité et des activités de préparation afin de faciliter l'enregistrement futur de leurs projets auprès du MDP.
- c) **Marchés intérieurs** : plusieurs pays participant aux CIF ont établi des marchés intérieurs d'un genre ou d'un autre, ou envisagent de le faire. Les ressources des CIF pourraient appuyer ces initiatives nationales au moyen d'activités pilotes et de différents instruments financiers proposés aux porteurs de projets privés. Certaines des propositions les plus abouties prévoient également de tirer parti des nouveaux mécanismes de marché en cours d'élaboration au sein de la CCNUCC. Les fonds existants, tels que le Partenariat pour le développement des marchés du carbone de la Banque mondiale, envisagent de piloter ces nouveaux instruments. Les CIF pourraient également appuyer l'investissement sur les marchés intérieurs nouvellement établis au moyen de garanties de marché qui offrent une sécurité quant au prix des crédits jusqu'à l'instauration d'un nouveau marché mondial appliquant un prix flottant.

**Tableau 1 : Estimations des revenus provenant du marché du carbone dans les plans d'investissement approuvés du CTF pour lesquels les fonds mobilisés sur ce marché ont été quantifiés**

Plan d'investissement	Projet	Accepté/approuvé	Secteur	BMD	Total du financement CTF (en millions d'USD)	Cofinancement total escompté (en millions d'USD)	Volume de financement escompté par le marché du carbone (en millions d'USD)
Colombie		Mars 10					
	Systèmes de transport viables	En cours	Transports	BIRD	40	1.265,8	15
	Systèmes de transport viables (Bogota)	En cours	Transports	BID	40	960,0	15
Mexique		Jan. 09					
	Transports urbains	Oct. 09	Transports	BIRD	200	2.200	50
	Appareils et éclairages à haut rendement	Sept. 10	Maîtrise de l'énergie	BIRD	50	600	150
	Maîtrise de l'énergie (#1)	Mai 11	Maîtrise de l'énergie	BID	24,40	109,5	32,5
	Maîtrise de l'énergie dans le secteur public	En cours	Maîtrise de l'énergie	BID	51,6	231,5	68,8
Thaïlande		Déc. 09					
	Promotion des énergies renouvelables par le secteur privé	Mai 12	Énergies renouvelables	BAD	100	1.420	100
Viet Nam		Déc. 09					
	Amélioration du rendement énergétique dans l'industrie	En cours	Maîtrise de l'énergie	BAD	50	215	10
Inde		Nov. 11					
	Parc solaire du Rajasthan	En cours	Énergies renouvelables	BAD	200	4.750	260
	Parc solaire du Gujarat	En cours	Énergies renouvelables	BAD	150	2.900	150
	Parc solaire du Maharashtra	En cours	Énergies renouvelables	BAD	150	2.900	150
	Projet intégré d'énergie solaire mixte	En cours	Énergies renouvelables	BAD	50	400	20
<b>Total</b>							1.021,3

**Figure 1 : Ressources escomptées du marché du carbone  
au profit des plans d'investissement approuvés du CTF, par projet (en millions d'USD)**

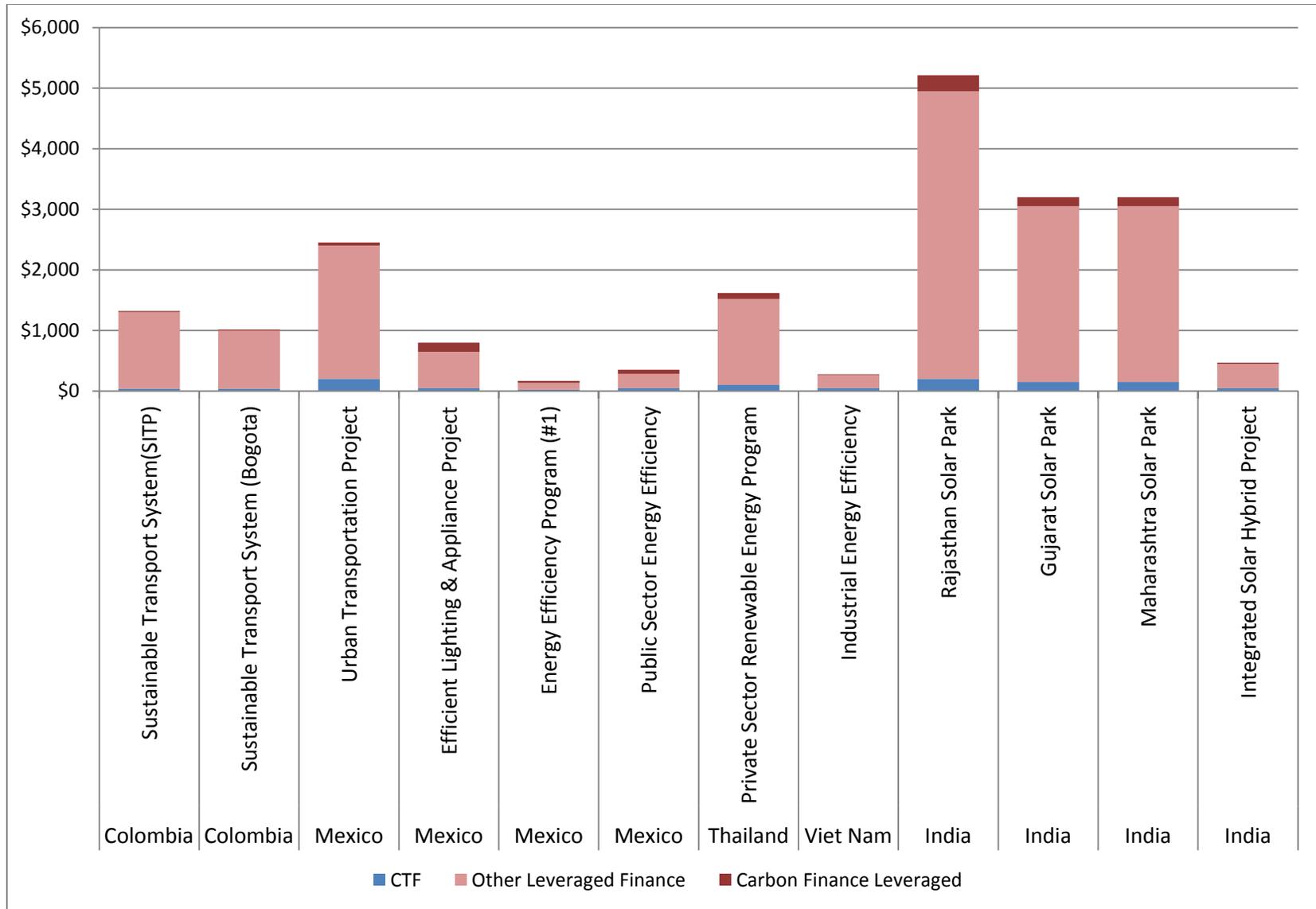
**Légende de la figure**

Colombie	Systèmes de transport viables
Colombie	Systèmes de transport viables (Bogota)
Mexique	Transports urbains
Mexique	Appareils et éclairages à haut rendement
Mexique	Maîtrise de l'énergie (#1)
Mexique	Maîtrise de l'énergie dans le secteur public
Thaïlande	Promotion des énergies renouvelables par le secteur privé
Viet Nam	Amélioration du rendement énergétique dans l'industrie
Inde	Parc solaire du Rajasthan
Inde	Parc solaire du Gujarat
Inde	Parc solaire du Maharashtra
Inde	Projet intégré d'énergie solaire mixte

CTF

Autres fonds mobilisés

Financements carbone



**Tableau 2 : Comparaison des projets du CTF et de la réserve de projets du MDP**

(Données extraites des plans d'investissement approuvés du CTF et de la base de donnée du Centre Risoe du PNUE sur la réserve de projets du MDP, à la date du 1<sup>er</sup> août 2012 : <http://www.cdmpipeline.org/>)

Plan d'investissement	Projet	Secteur CTF	Aide CTF totale (millions d'USD)	Total des fonds mobilisés (millions d'USD)	Financement carbone mobilisé (millions d'USD)	# de projets MDP enregistrés pour le pays		Secteur MDP		MDP Technologie/Filière		Lieu
						Total	% du portefeuille MDP	Secteur MDP	% de projets MDP dans le pays		% de projets MDP dans le pays	% de projets MDP dans le même lieu
Colombie												
	Systèmes de transport viables	Transports	40	1.265,80	15	41	0,93 %	Transports	12,20 %	Service rapide par bus	9,76 %	s.o
	Systèmes de transport viables (Bogota)	Transports	40	960	15	41	0,93 %	Transports	12,20 %	Service rapide par bus	9,76 %	2,44 %
Mexique												
	Transports urbains	Transports	200	2.200	50	142	3,24 %	Transports	2,11 %	Service rapide par bus	2,11 %	s.o
	Appareils et éclairages à haut rendement	Maîtrise de l'énergie	50	600	150	142	3,24 %	Maîtrise de l'énergie	2,82 %	Appareils	0,00 %	0,00 %
	Maîtrise de l'énergie (#1)	Maîtrise de l'énergie	24,4	109,5	32,5	142	3,24 %	Maîtrise de l'énergie	2,82 %	Divers	2,82 %	s.o
	Maîtrise de l'énergie dans le secteur public	Maîtrise de l'énergie	51,6	231,5	68,8	142	3,24 %	Maîtrise de l'énergie	2,82 %	Divers	2,82 %	s.o
Thaïlande												
	Promotion des énergies renouvelables dans le secteur privé	Énergies renouvelables	100	1.420	100	73	1,66 %	Solaire, éolien, valorisation énergétique des déchets	27,40 %	Solaire, éolien, valorisation énergétique des déchets	27,40 %	s.o
Viet Nam												
	Amélioration du rendement énergétique dans l'industrie	Maîtrise de l'énergie	50	215	10	130	2,96 %	Maîtrise de l'énergie	0,00 %	Divers	0,00 %	s.o

Inde												
	Parc solaire du Rajasthan	Énergies renouvelables	200	4.750	260	858	19,56 %	Solaire	1,63 %	Photovoltaïque	0,93 %	0,23 %
	Parc solaire du Gujarat	Énergies renouvelables	150	2.900	150	858	19,56 %	Solaire	1,63 %	Photovoltaïque	0,93 %	0,12 %
	Parc solaire du Maharashtra	Énergies renouvelables	150	2.900	150	858	19,56 %	Solaire	1,63 %	Photovoltaïque	0,93 %	0,00 %
	Projet intégré d'énergie solaire mixte	Énergies renouvelables	50	400	20	858	19,56 %	Solaire	1,63 %	Photovoltaïque	0,93 %	s.o